



Iran : Il faut sauver la vie de Sharifeh Mohammadi !

Cet été, la Cour suprême d'Iran a confirmé la condamnation à mort de la militante syndicale et défenseuse des droits des femmes Sharifeh Mohammadi pour « rébellion armée contre l'État ».

Pourtant l'action de Sharifeh Mohammadi s'est toujours placée dans le cadre des lois en vigueur en Iran. Elle n'est coupable que d'avoir inlassablement défendu les droits humains, ceux des femmes ainsi que ceux des travailleuses et travailleurs.

Pendant sa détention, Sharifeh Mohammadi a été privée des droits fondamentaux des prisonnier-es, tels que les visites et les appels téléphoniques. Pendant longtemps, elle n'a pas eu accès aux visites de sa famille et n'a pas été autorisée à les contacter par téléphone. Elle a même été empêchée d'assister à son procès et de se défendre devant la Cour suprême. Elle fait face à un appareil judiciaire déterminé à la faire condamner pour son appartenance au Comité de coordination pour aider à former des organisations de travailleurs.

Les organisations syndicales Cfdt, CGT, UNSA, Solidaires et FSU se joignent aux démarches de la Confédération syndicale internationale pour exhorter le gouvernement iranien d'annuler la condamnation à mort de Sharifeh et d'abandonner toute poursuites contre elle. La même demande est faite concernant tous et toutes les syndicalistes et autres défenseurs/euses des droits humains détenus pour avoir exercé leurs droits protégés par les Conventions de l'OIT et les Pactes internationaux.

Le cas de Sharifeh Mohammadi n'est malheureusement pas isolé : au 2 septembre, plus de 863 personnes ont été exécutées depuis le 1er janvier, dont au moins 50 pour leur engagement militant. La Cfdt, la CGT, l'UNSA, Solidaires et la FSU dénoncent cette escalade effroyable et l'utilisation de la peine de mort comme outil de répression politique. Elles dénoncent les atteintes à la vie et la dignité humaine.

Depuis les bombardements de juin des armées d'Israël et des Etats-Unis, puis les menaces de reprise des affrontements, la situation sociale se dégrade de manière accélérée.

Le régime en place a profité de la guerre pour aggraver considérablement la répression contre les opposant-es en les accusant d'être des agents d'Israël ou des USA : plus de 250 exécutions ont par exemple eu lieu après les bombardements de juin, de lourdes condamnations sont prononcées chaque jour. L'intervention militaire extérieure a réduit les espaces de contestation et le pouvoir tente d'étouffer l'expression des mécontentements.

Annulation de la condamnation à mort de Sharifeh Mohammadi !

Libération immédiate de Sharifeh Mohammadi et de l'ensemble des défenseuses et défenseurs des droits !

Abolition de la peine de mort en Iran

Paris, le 3 septembre 2025